

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD125 Médical 1			
Ancien Code	ECAM1B15AM125	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COAD1150		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	108 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fabienne GRAUWELS (grauwelsf@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement des connaissances théoriques et pratiques indispensables à la maîtrise de l'anatomie et physiologie humaine, et une approche de la physiopathologie de chaque système travaillé.

La finalité est de préparer au mieux l'étudiant à la spécificité médicale.

Ce premier bloc du cours de médical vise à introduire les fondements de l'anatomie, de la physiologie et des principaux systèmes du corps humain. Il constitue une base indispensable pour tout·e assistant·e de direction en milieu médical, afin de comprendre les termes utilisés par les professionnels de santé, d'identifier les structures corporelles majeures et de saisir les fonctions essentielles à la vie humaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.5 Appliquer les règles et les bonnes pratiques en matière de savoir-vivre, de discrétion, d'amabilité, de confidentialité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Appliquer les façons de procéder au secteur d'activité
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de:

1. Comprendre les différents protocoles et jargons spécifiques liés à chaque système en lien avec une compréhension de base de l'anatomo-physiologie de chaque système
2. Retranscrire les termes et jargons spécifiques sans fautes d'orthographe et ce en lien avec chaque système anatomique abordé
3. Vulgariser le jargon médical auprès des clients

4. Reconnaître les éléments « cliniques » nécessitant un avis paramédical et ou médical rapide en lien avec une compréhension de base des pathologies « phares » de chaque système anatomique envisagé

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM1B15AM125A Lexicographie et étymologie

60 h / 4 C

ECAM1B15AM125B Sciences biomédicales

48 h / 4 C

Contenu

1. Le corps humain: niveau d'organisation
2. La terminologie médicale
3. Notions de chimie et biochimie
4. Les cellules et les tissus
5. Le système tégumentaire
6. Le système squelettique
7. Le système musculaire et articulaire
8. Le sang
9. L'identito-vigilance

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec supports visuels.

Exercices formatifs sous forme de quiz, mots flèches, ...

Relecture de protocoles

Dispositifs d'aide à la réussite

Interactions enseignant/étudiants

Moment questions/réponses à chaque séance

Mise à disposition d'exercices de révision à la fin du module

Interrogations

Sources et références

Bibliographie

Berdagué, E. (2021). Anatomie & vocabulaire médical (6e édition). Vuibert

Doyon, O. et Longpré, S. (2016). Évaluation clinique d'une personne symptomatique. Erpi

Guillaume-Daghzen, S. (2024). Cahier d'entraînement. Terminologie médicale (2e édition). Studyrama

Marieb, E. (2010). Anatomie et physiologie humaines (6e édition). Pearson

Soucy, S. (2024). Cahier de terminologie médicale: une approche par systèmes (3e édition). Erpi

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours , PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA

UE intégrée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	20		
Période d'évaluation			Exo	80	Exo	100

Int = Interrogation(s), Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

UE intégrée

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Cette UE rassemble 2 AA indissociables : lexicologie/ étymologie et sciences médicales

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).